



Audio conférence DGDDI

15 avril 2020

RH : Les derniers chiffres au 16 avril 2020

Présents dans les services : 2646 agents,

Malades : 136 agents

Quatorzaine 131 agents, dont 94 Surv et 37 CO

Un décret est sorti qui complète l'ordonnance du 27 mars 2020 sur le recrutement et la formation. Il nous permettra d'intégrer sur les recrutements à venir et sur la formation.

L'USD FO revient sur la situation des stagiaires actuels qui ont vu leur scolarité interrompue ou leur stage pratique non terminé et demande si ce texte apportera des réponses.

L'ordonnance concerne les recrutements uniquement quant aux ACP2, contrôleurs, inspecteurs stagiaires il faut sécuriser le passage des épreuves. Pour les inspecteurs on pense maintenir les épreuves qui restent et les faire passer en audio. Mardi nous communiquerons sur le sujet. Tout ce qui est prioritaire sera terminé en essayant de ne pas faire revenir les élèves avant l'été, les regroupements étant impossibles comme la restauration. Ceci est valable pour les deux écoles. Pour les postes à profil éventuels pour les inspecteurs élèves les entretiens se passeront en audio avec CV et lettre de motivation. Les entretiens téléphoniques seront limités à 4.

Pour les acp2 Surv sur qui ont commencé la formation E-learning : les échos sont positifs et les supports semblent de qualité, il y a suivi des élèves depuis l'école de La Rochelle. Il est envisagé un contrôle de connaissance aménagé et une sortie sur le terrain avec une affectation sur des postes libérés par les mouvements. Pour le tir et le PCI il n'y a pour l'instant aucune proposition de l'école, donc soit cela sera déporté dans les Di, soit on différera ces épreuves. Il n'y aura pas d'appel de candidats sur la liste complémentaire.

Un arbitrage va-t-il être fait sur la campagne d'évaluation ? Ceci est toujours en suspens, ce n'est pas supprimé pour cette année.

L'ordonnance considérant et statuant **sur les retraits de jours de congés et de RTT** est sujet à un fort mécontentement que les agents nous ont fait remonter et le sujet est présenté à la directrice générale, d'autant que certains directeurs, au travers des audiences de ce matin, ont visiblement déjà tranché sur les RTT et congés comment procéder pour éviter les disparités alors même que la direction générale ne s'est pas encore prononcée sur le sujet.

« Certains directeurs ont effectivement donné des réponses sur leur vision personnelle nous ne souhaitons pas procéder de cette façon mais plutôt étudier chaque situation ex : le télétravail, les AA, les temps partiels... des réponses trop rapides seraient fragiles. Nous



SYNDICAT NATIONAL DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

chercherons l'harmonisation et nous devons travailler avec le SG et nous reviendrons vers vous la semaine prochaine. »

L'article 6 de l'ordonnance concerne un certain nombre de douaniers ce qui pourrait apporter de la souplesse à la décision. La direction générale sera-t-elle en capacité de maîtriser les subtilités de ce texte ? L'inquiétude vient de décisions des agents de reprendre leur activité avec les risques que ça peut créer.

En ce qui concerne les primes dont devraient bénéficier certains agents :

Sur la prime exceptionnelle la direction générale est en position d'attente. Sur ce sujet-là, aussi, des directeurs annoncent de orientations parfois diamétralement opposées, la transparence est demandée à ce niveau-là aussi.

Des clefs de répartition sont à mettre en place. Des discussions sont menées avec les DI et quand le montant sera connu nous finaliserons le sujet. Cet aspect est à la base de toute réflexion.

Sur les plans de reprise d'activité une méthode est demandée en concertation avec les OS. Les Di y travaillent déjà. Les questionnements sont forts et il existe des questions transversales au niveau ministériel et inter ministériel. Une démarche avec un questionnaire seront présentés au niveau national.

Question centrale de cette reprise : quid du matériel de protection. Nous espérons que l'administration saura nous répondre très rapidement sur ce sujet. Ceci nous semble à la base de toute réflexion sur ce sujet.

Un GT sera rapidement mis en place sur ce sujet

Pour les agents fragiles leur situation sera considérée avec attention et sans empressement à les remettre sur le terrain.

Mon sentiment : il y a un grand embarras par rapport à ces deux décisions ministérielles : l'ordonnance et la prime. On sent une volonté de ne pas nuire aux agents mais il en reste pas moins la contrainte à respecter les directives . Ceci m'a laissé penser que notre direction avançait avec une grenade dans la main droite et de la dynamite dans la main gauche. A quel moment cela va-t-il exploser ?